



COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE CALEDONIE

MAISON DU SPORT 24 rue Duquesne- BP25- 98845 Nouméa Cedex

Tel/Fax : (687) 26 27 70 – mail : equitation@lagoon.nc –www.crenc.nc –Ridet : n° 675173.0001

Procès-Verbal de validation

Consultation par voie électronique du 19.02.2020
des membres du Comité directeur

AVENANT AU REGLEMENT FFE SPECIFIQUE WESTERN 2020

Dans le cadre de la validation, par le Comité directeur, des avenants aux règlements de la F.F.E, les membres du Comité directeur ont été amenés à se prononcer, par vote électronique, sur les propositions de la Commission Western réunie en date du 6.02.2020 et qui ont été portées à leur connaissance par le Président par courriel du 19.02.2020.

L'avenant au règlement FFE spécifique Western 2020 tel qu'annexé au présent procès-verbal a été validé, à la majorité, par les membres du Comité directeur.

Ont voté pour : 9 voix

A voté contre : -

S'est abstenu : -

N'ont pas répondu : 2 voix

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président, la Secrétaire générale, et la Présidente de la Commission Secrétariat Général et Administration.

Marie Pierre CHAVANEL
Présidente
Commission Secrétariat Général
et Administration

Sarah PELLETIER
Secrétaire Générale

Vincent FARDEAU
Président

AVENANTS REGLEMENT FFE SPECIFIQUE WESTERN 2020

- Le commissaire de paddock pour les manches du championnat et pour le Championnat de Nouvelle-Calédonie devra avoir assisté à une réunion d'information sur les missions des officiels CRE.
- Il est obligatoire que tous les numéros SIRE ou UPRA et la date de naissance des chevaux soient identifiés sur la fiche d'inscription, sinon le cheval ne peut pas être engagé au concours.
- Il sera demandé à tous les concurrents d'être titulaire d'une licence de compétition FFE niveau Club minimum quel que soit la catégorie dans laquelle il s'engage.
- Un cavalier est considéré comme junior jusqu'à la fin de l'année civile de ses 18 ans. Un cavalier junior ne peut pas monter un mâle entier, dans aucune catégorie que ce soit. Il devra porter une bombe lors de la totalité du concours et cela dès qu'il est à cheval.
- Lors d'une compétition comptant pour le championnat CRE-NC, une réclamation est recevable si elle est faite le jour même du concours, par écrit à l'attention du président du jury et accompagné d'un chèque de 5 000F. Le président du jury aura 30 minutes pour donner sa réponse. Si celle-ci est défavorable à la réclamation alors le dossier sera transmis à la commission juridique et disciplinaire du CRE-NC qui statuera lors d'une de ses réunions.
- Pour la sécurité lors des concours, si le juge souhaite vérifier la bride après le passage du cavalier dans tout type d'épreuve, le cavalier doit mettre pied à terre avant d'enlever la bride à son cheval et devra la lui avoir remise avant de sortir de la carrière de concours.
- Pour les épreuves de Barrel Race et de Pole Bending la carrière de concours peut mesurer au minimum 40m par 20 m
- Les patterns des concours CRE western pourront être envoyés par le président du concours par emails aux cavaliers inscrits, avant le concours. *Ce n'est pas une obligation*, c'est le président du concours qui décide de cet envoi ou non afin par exemple, de permettre aux cavaliers de venir avec leurs parcours déjà imprimé sur le terrain de concours
- Les chevaux de 3 ans pourront participer aux épreuves en Amateur et Amateur Elite
- Pour les épreuves de Barrel Race et Pole Bending, la selle western n'est pas obligatoire en catégorie Amateur. Un concurrent pourra participer avec tout types de selle mais en respectant le harnachement et le tenu conformant au règlement FFE.
- Le président de jury pourra être de nationalité étrangère.

Conclusion : L'ensemble des avenants présentés ci-dessus ont été validés au sein de la commission western ce jour